

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

**OBJET : Musée départemental Arles antique - Autorisation d'Occupation
Temporaire des espaces d'exposition temporaire durant l'exposition «
L'armée de Rome, le pouvoir et la gloire » du 14 décembre 2018 au 22 avril
2019**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer le projet de convention joint,
- de fixer la redevance due pour l'occupation temporaire du domaine public départemental au sein des espaces d'exposition temporaire du Musée départemental Arles antique à un montant de 5 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé sur les initiations aux techniques de combats antiques pendant la durée de cette autorisation.

Les recettes correspondant aux autorisations d'occupation donnant lieu au paiement d'une redevance seront imputées sur le chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée